

**RAPPORT ANNUEL
2009 - 2010**



**Ordre
des audioprothésistes
du Québec**

**ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES
DU QUÉBEC**

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

11370, rue Notre-Dame Est – Bureau 202-A

Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

Téléphone : 514 640-5117

Sans frais : 866 676-5117

Télécopieur: 514 640-5291

Courriel : oaq@ordreaudio.qc.ca

Site Web : www.ordreaudio.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	p. 4
Rapport du Président	p. 5
Rapport des activités du Conseil d'administration	p. 7
Rapport des activités du Comité exécutif	p.9
Rapport du Syndic et des comités de l'Ordre	p.10
Données statistiques	p.17
Renseignements généraux	p.18
États financiers	p.19

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Yvon Vallières, Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille neuf et le trente et unième jour de mars deux mille dix.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

M. Jean-Marc Fournier
Québec, octobre 2010

M. Jean-Marc Fournier, Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille neuf et le trente et unième jour de mars deux mille dix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Guy Savard, audioprothésiste
Montréal, octobre 2010

Me Jean-Paul Dutrisac, Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués durant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille neuf et le trente et unième jour de mars deux mille dix.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Guy Savard, audioprothésiste
Montréal, octobre 2010

RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est toujours un grand plaisir de présider un ordre professionnel aussi dynamique et pro actif et c'est avec fierté que je vous présente ce rapport annuel pour l'exercice 2009-2010, lequel représente les différentes actions posées au cours des douze derniers mois, lesquelles sont entièrement liées à notre mission de protection du public.



Avec l'embauche, à la toute fin de l'exercice, de la directrice des affaires corporatives, Mme Chantal Brodeur, l'Ordre prend de l'expansion et augmente sa visibilité auprès des dirigeants des secteurs connexes à notre profession. Je souhaite sincèrement que la promotion de notre profession permette de mieux nous faire entendre et d'obtenir l'appui des différents paliers gouvernementaux afin d'offrir à la population malentendante des services à la hauteur de leurs exigences.

ÉLECTIONS

Tous les postes d'administrateurs au sein du Conseil d'administration ont été comblés lors des dernières élections. Au terme de la période pour la mise en candidature en vue des élections d'avril 2009, un seul bulletin de présentation a été transmis au secrétariat de l'Ordre pour la région Est. Un seul bulletin de présentation a également été transmis au secrétariat de l'Ordre pour la région Ouest.

C'est ainsi qu'en vertu de l'article 3.03 du Règlement sur les modalités d'élection, Gino Villeneuve a été élu à titre d'administrateur de la région Est pour un mandat de trois ans, et Isabelle Bonhomme a été réélue à titre d'administratrice de la région Ouest, également pour un mandat de trois ans.

Les résultats des élections d'avril 2009 au sein du Conseil d'administration se lisent comme suit :

- Sophie Gagnon, ap., vice-présidente
- Louis Beauchesne, ap., trésorier

Coalition pour la santé auditive

Une coalition a été formée regroupant les usagers et les professionnels de la santé auditive, soit des représentants de l'Ordre des audioprothésistes, de l'Association des ORL, de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, de la FADOQ, de la FCADEQ, de l'AQEP, de l'ADSMQ, du CQDA et de la Fondation des Sourds. Le but de cette coalition est de parler d'une même voix pour améliorer les soins en santé auditive au Québec. La planification prévoit le dépôt d'un mémoire à la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de dénoncer les lacunes du programme actuel et proposer des solutions.

Rencontre OOAQ / OAQ

Il y a une progression des discussions entre les deux ordres professionnels. Le climat est toujours positif et nous en sommes à élaborer des pistes de solutions afin d'éviter les frictions entre les professions. Malheureusement, les rencontres ont été suspendues temporairement, puisque l'OOAQ est en grande restructuration. Les discussions devraient reprendre au début de 2011.

Collaboration avec le Centre Maimonides

Cette collaboration a été amorcée grâce à une employée du Centre de soins prolongés Maimonides, elle-même malentendante. Avec ses collègues et dirigeants du Centre, ils ont mis sur pied un service de « dépannage » directement sur place. Ce service s'avère très efficace avec un taux d'utilisation adéquat des prothèses auditives de plus de 90 %. Les employés de ce centre apprennent,

entre autres, comment manipuler les prothèses (positionnement dans l'oreille), comment changer les piles, procéder au nettoyage ainsi qu'à la vérification du tube en cas d'obstruction, d'entrée d'eau, etc. L'Ordre a proposé un projet commun afin d'étendre ce service à tous les hôpitaux et centres gériatriques.

Homologations RAMQ 2010

L'Ordre a communiqué avec la RAMQ à deux reprises, dans un premier temps pour leur faire part de ses recommandations quant au processus d'homologation, et, dans un deuxième temps, pour leur faire part de ses recommandations quant aux critères de l'appel d'offres.

NOUVEAUX AUDIOPROTHÉSISTES

L'Ordre a remis, en cours d'exercice, des permis de pratique à treize audioprothésistes ayant obtenu leur diplôme d'études collégiales au terme de la session mai 2009. Il s'agit des personnes suivantes :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| ✓ Annie Bouchard | ✓ Alexandre Lafrance |
| ✓ Julie Canuel | ✓ Nadine Lavoie |
| ✓ Christine Delima | ✓ Camille Paradis |
| ✓ Janie Durette | ✓ Renata de Barros Parisi |
| ✓ Marie-Pierre Genest | ✓ François Robillard |
| ✓ Daphnée Godin-Blouin | ✓ Édith Samson |
| ✓ Roxanne Gravel-Bélair | |

Toujours en cours d'exercice, l'Ordre a également remis un permis d'exercice à M. Francis St-Pierre, lequel avait obtenu son diplôme d'études collégiales au terme de la session mai 2008. L'Ordre tient à féliciter toutes ces personnes pour l'obtention de leur diplôme d'études collégiales en audioprothèse et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

PRIX D'EXCELLENCE RAYMOND-LANTEIGNE

Le prix Raymond-Lanteigne est remis à l'étudiant présentant les meilleurs résultats académiques parmi les candidats à la profession d'audioprothésiste. Cette année, le prix, accompagné d'une bourse de 500 \$, fut remis à Camille Paradis.

REMERCIEMENTS

Je désire, en premier lieu, remercier les membres du Conseil d'administration, notre directrice des affaires corporatives ainsi que les conseillers juridiques de l'Ordre pour leur soutien indéfectible dans l'exercice de mes fonctions.

Les membres des différents comités jouent également un rôle important dans la gestion de leurs comités respectifs et la promotion de notre belle profession. Je remercie donc très sincèrement tous les gens qui m'entourent, sans oublier tous les audioprothésistes membres de l'Ordre, pour leur soutien constant. Nous sommes tous conscients qu'en unissant nos forces et nos idées, nous serons en mesure de mieux faire connaître la profession d'audioprothésiste à sa juste valeur, ce qui sera bénéfique pour l'ensemble de la population malentendante.

C'est un plaisir et un honneur d'être à la présidence de l'Ordre et de veiller à ce que sa mission soit minutieusement respectée. La protection du public nous tient à cœur, tout autant que le professionnalisme de nos membres et la qualité des services offerts à notre clientèle.

Guy Savard
Président

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS

Présidence :	Guy Savard, ap., élu le 4 avril 2008 par le Conseil d'administration pour un mandat de 2 ans.
Administrateurs élus / région Est :	Guy Savard, ap., 4 avril 2008 Gino Villeneuve, ap., 2 avril 2009
Administrateurs élus / région Ouest :	Louis Beauchesne, ap., 4 avril 2008 Isabelle Bonhomme, ap., 2 avril 2009 Sophie Gagnon, ap., 6 avril 2007 Marjorie Tremblay, ap., 6 avril 2007
Administrateurs nommés par l'Office des professions :	Jean-Guy Lorrain, 7 avril 2007 Nancy Potvin, 1er mai 2009

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Chantal Brodeur, directrice des affaires corporatives
Claude Forest, ap., secrétaire général
Jocelyne Piché, collaboratrice du secrétaire général
Josée Laniel, collaboratrice du trésorier

CONSEILLERS JURIDIQUES

Me Jean-Guy Villeneuve : affaires régulières
Me Nathalie Dubé : réglementation
Me Jean Lanctot : syndic et discipline

- Nombre de réunions : Cinq (5) régulières
Deux (2) spéciales
Trois (3) conférences téléphoniques
- Date de l'assemblée générale : 27 septembre 2009

Résolutions :

- Adopté la version finale du projet de Règlement sur l'exercice de la profession en société.
- Adopté le projet de Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation.
- Adopté le projet de règlement modifiant le Code de déontologie.
- Présenté aux membres, lors de l'assemblée générale annuelle, une proposition pour porter la cotisation annuelle à 1 241 \$, montant incluant les coûts reliés à la tenue du congrès annuel des audioprothésistes.

- Accordé un mandat à la firme « Services Conseils Johanne Nadeau » pour l'amélioration du site Internet de l'Ordre.
- Nommé Mme Chantal Brodeur au poste de directrice des affaires corporatives, laquelle demeure responsable de l'organisation des congrès annuels des audioprothésistes.
- Nommé M. Patrice Pelletier pour le Mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec.

Nomination :

- Comité de formation continue : Elizabeth Bernier, membre

Autre nomination :

- Directrice des affaires corporatives : Chantal Brodeur

Autres activités :

- Participé, conjointement avec l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ), au Salon National de l'Éducation tenu à Montréal en octobre.
- Participé aux deux premières rencontres de la coalition pour la santé auditive.
- Rencontré les responsables des comités suivants pour discuter des réalisations de l'année courante ainsi que des objectifs pour 2010 / 2011 : Comité d'inspection professionnelle, Comité du syndic et Comité de formation continue / UFC.
- Rencontré les responsables de l'APAQ afin d'échanger sur divers points.
- Renouvelé l'entente OAQ / APAQ pour l'organisation du congrès.
- Participé à un projet de recherche de l'Université Laval sur « l'implication des professionnels de la santé à l'intérieur d'un système de soins de la santé avec des contraintes ».
- Rencontré les finissants du Collège de Rosemont pour leur définir l'Ordre des audioprothésistes du Québec et leur expliquer les procédures d'inscription au Tableau.
- Organisé un symposium de formation pour les membres de l'Ordre.
- Tenu une conférence téléphonique avec les représentants du secrétariat de l'entente France-Québec afin de relancer les pourparlers avec nos homologues français. Du même coup, Chantal Brodeur a été désignée à titre de responsable du dossier.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

MEMBRES DU COMITÉ :

- Guy Savard, ap., président
- Sophie Gagnon, ap., vice-présidente
- Louis Beauchesne, ap., trésorier
- Jean-Guy Lorrain, administrateur
- Claude Forest, ap., secrétaire

MANDAT : Traiter les dossiers administratifs et faire le suivi sur certaines décisions du Conseil d'administration. Toute décision prise par le Comité exécutif doit être entérinée par le Conseil d'administration.

NOMBRE DE RÉUNIONS : Aucune

RAPPORT DU SYNDIC ET DES COMITÉS DE L'ORDRE

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndic : Suzanne Rainville, ap.

Syndics adjoints : Robert Laflamme, ap.
Chantal Rivest, ap.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le bureau du syndic a ouvert 18 dossiers concernant 13 professionnels :

Décisions de porter plainte :	5 dossiers
Décision de ne pas porter plainte :	0 dossier
Dossiers ouverts à la fin de l'exercice :	6 dossiers
Dossiers réglés par la conciliation :	7 dossiers

2 plaintes :	Absence de certificat médical (2 professionnels)
3 plaintes :	Tenue de dossiers non conforme (3 professionnels)
4 plaintes :	Affichage non conforme (4 professionnels)
8 plaintes :	Absence de services professionnels (3 professionnels)
1 plainte :	Abus de confiance envers un patient (1 professionnel)

Le syndic a également procédé à trois médiations dans trois dossiers déjà en cours depuis 2007 et 2008 :

- 2 remboursements ont été faits à deux patients (1 professionnel)
- 1 échange de prothèses (1 professionnel)

Dans son rapport, Suzanne Rainville remercie ses collègues, Chantal Rivest et Robert Laflamme, de leur excellent travail, ainsi que les conseillers juridiques de la firme Ferland, Marois, Lanctot.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Membres : Me Jean-Guy Légaré, président
Tahar Amer-Ouali, ap., membre
Manon Beauchamp, ap., membre
Jacques Boucher, ap., membre
Josée Boulanger, ap., membre
Manon Gagné, ap., membre
Claude Forest, ap., secrétaire

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil de discipline a tenu deux audiences au sujet de deux dossiers impliquant autant d'audioprothésistes.

Dans un premier dossier, il s'agit de la poursuite de l'audition d'une plainte déposée il y a 5 ans. Lors du dernier exercice financier, le Tribunal des professions entérinait une décision du Conseil de discipline quant à une requête pour rejet de preuve déposée par l'intimé, laquelle fut rejetée par les deux instances. Dès le début de l'audience, le procureur de l'intimé déposait une demande de voir dire, laquelle fut acceptée par le Conseil de discipline puisque de consentement avec le procureur du syndic. L'audience s'est poursuivie avec le plaidoyer du procureur de l'intimé sur le contexte factuel du dossier (éléments de preuve) suivi de points de droit. Le procureur du syndic n'ayant pu réaliser son plaidoyer par manque de temps, une nouvelle audition devait avoir lieu, mais fut remise à la demande des deux parties. La poursuite du dossier aura cours lors du prochain exercice.

Dans l'autre dossier, le Conseil de discipline a tenu, à la toute fin de l'exercice, une première audience de deux jours pour l'audition d'une nouvelle plainte comportant trente-trois (33) chefs. Essentiellement, ceux-ci portent sur plusieurs articles du Code de déontologie pour des services rendus auprès de deux patients parmi lesquels on peut préciser les articles 3.02.02, 3.02.05, 3.03.01 et 4.02.01c). L'audience a permis d'entendre plusieurs témoins demandés par le procureur du syndic, notamment la représentante de l'un des deux patients. Le procureur du syndic a également demandé dans ce dossier le rapport d'un témoin expert, lequel fut appelé à témoigner lors de la deuxième journée de l'audience. L'audition de la plainte doit se poursuivre au début du prochain exercice, à la suite de quoi, le Conseil de discipline devrait rendre sa décision.

Au cours de l'exercice, deux autres plaintes ont été déposées auprès du secrétaire du Conseil de discipline, lesquelles seront entendues au cours du prochain exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Ce comité a comme mandat d'entendre toute personne qui croit que les honoraires qui lui ont été demandés par l'audioprothésiste sont injustement élevés en regard des services rendus et qui fait une demande de conciliation à l'Ordre.

Lorsqu'une telle demande est saisie par le Conseil d'administration, un Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes est formé. Pour l'exercice 2009-2010, ce comité n'a pas eu à intervenir, n'ayant reçu aucune demande.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ D'INFORMATION

Membres : Guy Savard, ap., président
 Jean-Philippe Denis, ap., membre

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité d'information n'a tenu aucune réunion. Les dépenses reliées au comité ont été orientées vers les points suivants :

- Les mises à jour du site Internet.
- Le Salon National de l'Éducation tenu les 14-15-16 octobre 2009 à la Place Bonaventure.
- La commandite du répertoire des salles de spectacles de l'ADSMQ.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres : Christian Milot, ap., président
Ève-Marie Gaudreault, ap., membre
Sonia Guertin, ap., membre
Linda Rhéaume, ap., membre
Martine Jean, secrétaire

Au cours de l'exercice 2009-2010, le comité a inspecté soixante-neuf (69) audioprothésistes dans quarante-huit (48) bureaux différents. Aucun audioprothésiste n'a refusé l'inspection. Le comité a déposé au syndic des plaintes contre neuf (9) audioprothésistes. Il a également procédé à une inspection particulière, mais n'a cependant émis aucune recommandation au Conseil d'administration pour obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement.

LACUNES AUDIOPROTHÉSISTES		
Règlement	Articles	Nombre de cas
Dossiers, cabinets de consultation et cessation d'exercice	3,3°	2
	3,4°	2
	3,7°	2
Code de déontologie	3.08.03 c	4
Publicité des audioprothésistes (ancien règlement)	2.01 a	3
Loi sur les audioprothésistes	8	3
	11	5

Recommandations du comité faites aux audioprothésistes suite aux inspections:

- Code de déontologie à la vue du public
- Heures d'ouverture
- Salle d'examen suffisamment isolée
- Historique de cas complété
- Facture :
 - No de la pile
 - Description de l'embout
 - Description de la garantie
 - Honoraires professionnels inclus
- Feuille de route :
 - Motif de la consultation
 - Description des services rendus
 - Recommandations faites au patient
 - Signature des notes
 - Otoscopie avant / après une prise d'empreinte

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

Membres : Jean Beltrami, ap., membre
Marie-Josée Besner, ap., membre
Jean-Guy Lorrain, membre
Marjorie Tremblay, ap., membre
Me Nathalie Dubé, conseillère juridique

En l'absence de nouveaux règlements, le comité n'a pas eu à se réunir pour l'exercice 2009-2010.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Membres : Hélène Charpentier, Ministère de l'Éducation
Ghislaine Douville, Fédération des C.É.G.E.P.S.
Yves Tougas, ap., Fédération des C.É.G.E.P.S.
Manon Gagné, ap., Ordre des audioprothésistes du Québec
Claude Forest, ap., Ordre des audioprothésistes du Québec, président du comité

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité de la formation a tenu une réunion.

L'implantation du programme révisé est rendue au niveau de la 6e session, soit le stage d'intégration pratique à temps plein. Elle consiste à une révision complète de ce qui est demandé aux étudiants relativement aux rapports à être produits durant leur stage. Il y a maintenant une suite logique entre les trois rapports, bien que ces derniers soient effectués avec trois patients différents. Le quatrième et dernier rapport consiste à évaluer les étapes de performances pour vérifier l'acquisition des compétences du stagiaire. Le comité du programme tient toujours ses deux réunions annuelles. L'implantation du programme révisé se terminera en juin 2010. Par la suite, il y aura un suivi annuel.

Pour l'année 2010-2011, le département d'audioprothèse du Collège de Rosemont a reçu 92 demandes au premier tour, comparativement à 69 l'année dernière. Parmi les 92 demandes, 41 ont été retenues. L'objectif, avec le programme révisé, est d'obtenir une moyenne annuelle de 20 finissants diplômés. Une nouvelle procédure avec l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec sera instaurée afin de faciliter l'embauche des finissants par les employeurs. Il y aura également une possibilité pour les étudiants de première et deuxième année de travailler durant la saison estivale à titre d'étudiant. Le taux de placement satisfait actuellement très bien les besoins du marché. Par contre, il sera possiblement moindre cette année, étant donné le nombre de finissants.

Les démarches suivantes seront, ou ont déjà été, entreprises afin de favoriser le nombre demandes en audioprothèse.

- Collège :
- Actualisation du site Internet.
 - Organisation d'activités portes ouvertes.
 - Organisation d'activités élève d'un jour.
 - Collaboration avec l'Ordre au Salon National de l'Éducation.
- Ordre :
- Participation au Salon National de l'Éducation.
 - Envoi de dépliants aux commissions scolaires.
 - Participation au congrès des conseillers en orientation.

Le partenariat industriel avec le département d'audioprothèse du Collège de Rosemont sera renouvelé pour une période de cinq ans avec les gens de l'industrie. Environ 10 compagnies fournissent un total 25 000 \$ sur une période de cinq ans. À ce montant s'ajoutent quelques équipements. Des audioprothésistes participent également à cette collaboration, ce qui permet au départ de se tenir à jour dans les équipements, sans avoir à attendre l'autorisation des dirigeants du Collège. Le montant de 25 000 \$ est réparti de la façon suivante : 40 % à la Fondation du Collège de Rosemont et 60 % à la Fondation du département d'audioprothèse. Dans ce dernier cas, les sommes sont utilisées pour l'embauche de personnel supplémentaire (ex. : pour les ateliers), de l'équipement, ainsi que pour du perfectionnement pour le personnel régulier. Le programme est actuellement en période de renouvellement auprès des manufacturiers.

Au niveau du personnel, quelques changements seront apportés au département d'audioprothèse. Ainsi, Linda Cloutier, audioprothésiste, remplacera Yves Tougas à la coordination du programme d'audioprothèse, et Maryse Aubry-Couture, audioprothésiste, remplacera Yves Tougas à titre de professeure. Marie-Christine Lapointe, audioprothésiste, comblera le poste de technicienne du laboratoire d'audioprothèse.

Les membres du comité sont informés que la CHIPS (Canadian Hearing Instrument Practitioners Society) a décidé d'accorder une bourse d'études de 500 \$ à chacun des quatre collèges canadiens où se donne une formation en audioprothèse. La bourse est remise à l'étudiant(e) qui, au terme de la 1^{ère} ou la 2^e année, selon le cas, a démontré les meilleures compétences et aptitudes dans le cadre de sa formation. Au niveau du Collège de Rosemont, le prix est remis à la personne qui, au terme de la 2^e année du programme, a obtenu les meilleurs résultats académiques.

Yves Tougas a reçu des remerciements pour ses nombreuses années de loyaux services à titre de professeur et de coordonnateur du département d'audioprothèse du Collège de Rosemont, ainsi que pour sa participation importante au sein du Comité de la formation. Par ses connaissances approfondies de la profession, il a su transmettre sa passion et assurer une relève forte et solide.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE

Membres : Patrice Pelletier, ap., président
Jean-Guy Lorrain, membre
Marie Trudel, ap., membre

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Comité d'équivalence a eu à évaluer le dossier d'une personne ayant demandé une équivalence de diplôme.

L'étude du dossier académique de la candidate a démontré un total de 102 heures de cours reliées à l'audioprothèse dans une formation en audiologie de l'Université Nationale de Colombie. Même en ajoutant les 49 heures de formation suivies auprès de divers manufacturiers de prothèses auditives, le nombre d'heures de formation en audioprothèse réalisées par la candidate a été très inférieur au minimum exigé par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis, soit 600 heures. De plus, l'expérience de travail de la candidate a démontré qu'elle fut principalement réalisée dans le domaine de l'audiologie plutôt que l'audioprothèse, que ce soit au Québec ou à l'étranger.

Conséquemment à l'analyse réalisée dans ce dossier, le Comité d'équivalence a recommandé au Conseil d'administration de refuser l'équivalence de diplôme de la candidate en lui suggérant la poursuite de ses études via le programme d'audioprothèse du Collège de Rosemont.

Par ailleurs, à la fin de l'exercice entré en vigueur, après plusieurs discussions avec les représentants de l'Office des professions, le nouveau Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Membres : Chantal Brodeur, coordonnatrice
Elizabeth Bernier, ap., membre
Caroline Dupont, ap., membre
Roxanne Gravel-Bélair, ap., membre
Matthieu Paquette, ap., membre
Valérie Spino, ap., membre

Le Comité de formation continue a eu pour principal mandat au cours de l'année 2009-2010 l'organisation du congrès annuel des audioprothésistes du Québec ainsi que l'organisation des symposiums. Pour l'organisation du congrès 2009 à Laval, le comité était composé de Matthieu Paquette, président, Chantal Brodeur, coordonnatrice, Caroline Dupont, membre et Roxanne Gravel Bélair, membre. Le comité s'est réuni à quatre reprises pour l'organisation du congrès. Il y a eu une affluence record de 402 personnes, incluant les membres, invités, étudiants et exposants. Par contre, il y a eu une légère baisse dans la location des kiosques, soit 42 emplacements, comparativement à 46 en 2008. Les conférences ont toutefois connu une popularité record. La vérification des présences et paiements avec les lecteurs optiques a permis un contrôle plus restrictif.

À l'automne 2009, Elizabeth Bernier s'est jointe au comité à titre de membre. Au mois de mars 2009, Chantal Brodeur s'est jointe au comité à titre de directrice des affaires corporatives de l'Ordre. Elle coordonne la gestion complète des symposiums et congrès avec les membres du Comité de formation continue.

Un total de 85 audioprothésistes se sont inscrits au symposium du 27 novembre 2009.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Membres : Marc-André Gosselin, membre (OPQ)
Hélaine Prévost, ap., membre
Réjane T. Salvail, membre (OPQ)
Marie Trudel, ap., membre

N'ayant reçu aucune demande de révision, le comité n'a pas eu à se réunir pour l'exercice 2009-2010.

C.H.I.P.S. (Canadian Hearing Instrument Practitioners Society)

➤ Claude Forest, ap., représentant pour le Québec

Au cours de l'exercice 2009-2010, les représentants de la Canadian Hearing Instrument Practitioners Society (CHIPS) se sont réunis à une occasion, soit à Halifax, Nouvelle-Écosse, en plus de tenir deux conférences téléphoniques.

Étant donné qu'il y a eu moins de réunions au cours de cet exercice, peu d'éléments nouveaux en sont ressortis. Notons par contre :

Alberta

Le Collège des audioprothésistes de l'Alberta (institut de réglementation) a entamé des démarches pour qu'un stage pratique de 840 heures soit complété par les finissants afin d'obtenir leur plein droit d'exercice.

Étudiants

Des cartes de félicitations ont été adressées à tous les finissants des quatre centres de formation en audioprothèse au Canada pour leur souhaiter la bienvenue au sein de la profession. CHIPS a également remis une bourse d'études de 500 \$ à Martine Chouinard pour avoir obtenu les meilleurs résultats académiques au terme de la 2^e année d'études.

Nombre de membres : 210

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre de demandes de permis temporaires et restrictifs reçues en vertu de :

- Article 37 de la Charte de la langue française : 0
- Article 41 du Code des professions : 0
- Article 42.1, par.1 du Code de professions : 0

Nombre de demandes de permis temporaires et restrictifs acceptées ou refusées en vertu de :

- Article 37 de la Charte de la langue française : 0
- Article 41 du Code des professions : 0
- Article 42.1, par.1 du Code de professions : 0

Actions réalisées afin de faciliter la délivrance de permis temporaires ou restrictifs : aucune

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Au cours de l'exercice 2009-2010, il n'y a eu aucune activité pour ces deux champs.

DONNÉES STATISTIQUES DE L'ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2010

Nombre de membres au 31 mars 2010 :	Femmes:	163
	Hommes:	114
	Total:	277

Répartition régionale au 31 mars 2010 :

Région 01	Bas-Saint-Laurent	9
Région 02	Saguenay-Lac-St-Jean	14
Région 03	Capitale Nationale	29
Région 04	Mauricie	14
Région 05	Estrie	15
Région 06	Montréal	78
Région 07	Outaouais	9
Région 08	Abitibi / Témiscamingue	5
Région 09	Côte-Nord	2
Région 10	Nord-du-Québec	0
Région 11	Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	0
Région 12	Chaudière-Appalaches	9
Région 13	Laval	14
Région 14	Lanaudière	12
Région 15	Laurentides	16
Région 16	Montréal	43
Région 17	Centre du Québec	8
Hors du Québec		0

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cotisation régulière du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 :	975 \$
Cotisation spéciale :	Aucune
Nombre d'administrateurs pour la région de l'Est :	2
Nombre d'administrateurs pour la région de l'Ouest :	4
Nombre d'administrateurs nommés :	2
	Total: 8

Nombre de permis :

- en vigueur au début du présent exercice :	263
- délivrés au cours du présent exercice :	21
- révoqués au cours du présent exercice :	7
- en vigueur à la fin du présent exercice :	277

Nombre d'autorisations spéciales accordées ou renouvelées :	0
Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation du droit d'exercer :	0
Nombre d'inscriptions au Tableau avec suspension du droit d'exercer :	0
Nombre de radiation du Tableau :	0
Nombre de suspensions de permis selon la catégorie :	0

Assurance responsabilité professionnelle :

- montant prévu de la garantie par sinistre :	1 000 000 \$
- montant prévu pour l'ensemble des sinistres :	5 000 000 \$
- nombre de membres inscrits :	277

Primes pour régime collectif / fonds d'assurance / fonds d'indemnisation :	aucune
--	--------

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Huguette A. Sauvé, CA
Diane Charlebois, CA, LL. M. Fisc.
Andrée D. Foucault, CA
Dina Haché, CA
Roger Haché, CA, MBA, M. Fisc.
Éric Massé, CA
Luc Massé, CA
Chantal Myre, CA
Roger Séguin, CA, MBA

Geneviève Benoit, CA
Michel Caron, CGA
Chantal Désautels, CA
Charles Huneault, CA
Véronique Legault, CA
Jocelyn Riendeau, CA

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2010

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2010

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6-7-8-9
Détail des charges: Annexe A	10-11

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
l'Ordre des audioprothésistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des audioprothésistes du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.


Comptables agréés ¹

Salaberry-de-Valleyfield
Le 20 août 2010

¹ Par Chantal Myre, CA auditeur
Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2010

2009

PRODUITS

Cotisations annuelles des membres	268 949 \$	254 860 \$
Discipline	7 200	1 600
Formation continue	162 093	159 292
Formation hors congrès	7 708	-
Unité de formation	1 435	-
Intérêts	2 697	8 434
Autres revenus	6 267	8 905
	456 349	433 091

CHARGES (Annexe A)

Bureau de l'Ordre	147 288	138 483
Discipline	45 860	36 446
Formation continue	123 399	125 245
Information	14 075	3 098
Règlements et révision	6 198	6 746
Inspection professionnelle	11 531	14 165
Secrétariat	63 727	65 981
Équivalence	300	355
Formation hors congrès	5 016	113
Comité unité de formation	300	-
Comité exécutif	337	-
	418 031	390 632

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

38 318 \$

42 459 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2010

2009

Actifs nets	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début de l'exercice de l'exercice	2 326 \$	202 141 \$	204 467 \$	162 008 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(955)	39 273	38 318	42 459
Investissement en immobilisations	4 900	(4 900)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	6 271 \$	236 514 \$	242 785 \$	204 467 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS

2010

2009

ACTIF

À COURT TERME		
Encaisse	51 332 \$	709 \$
Dépôts à terme (note 4)	242 387	236 115
Débiteurs (note 5)	6 665	16 916
Frais payés d'avance	7 503	16 523
	307 887	270 263
<hr/>		
IMMOBILISATIONS (note 6)	6 271	2 326
	314 158 \$	272 589 \$

PASSIF

À COURT TERME		
Créiteurs (note 7)	71 373 \$	68 122 \$

ACTIFS NETS

Actifs nets investis en immobilisations	6 271	2 326
Actifs nets non affectés	236 514	202 141
	242 785	204 467
	314 158 \$	272 589 \$

Au nom du conseil d'administration


 _____ Administrateur
 _____ Administrateur

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2010

2009

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	38 318 \$	42 459 \$
Amortissement	955	582
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	10 251	5 091
Frais payés d'avance	9 020	(6 934)
Créditeurs	3 251	(5 691)
	61 795	35 507
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation - Dépôts à terme	(6 272)	(28 153)
Acquisition d'immobilisations	(4 900)	-
	(11 172)	(28 153)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	50 623	7 354
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	709	(6 645)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	51 332 \$	709 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, de services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé sur la valeur résiduelle en utilisant le taux suivant :

Mobilier et équipement	:	20 %
------------------------	---	------

L'exercice où les immobilisations sont acquises, l'amortissement est calculé à la moitié du taux.

Instruments financiers

L'organisme a choisi de se prévaloir de l'exemption accordé par l'ICCA aux organismes à but non lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. L'organisme continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA concernant les informations à fournir et la présentation des instruments financiers.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transactions
Dépôts à terme	Détenus à des fins de transactions
Débiteurs	Détenus à des fins de transactions
Créditeurs	Autres passifs

Détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à leur date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

2 - MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'organisme a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du Manuel de l'ICCA. La direction a adopté ces normes et il n'y a eu aucun impact sur les états financiers.

3 - DATE DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur les Audioprothésistes du Québec et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est régi par le Code des professions du Québec.

4 - DÉPÔTS À TERME

	2010	2009
Dépôt à terme - 0,75% (2,45% en 2009) Échéant en septembre 2010	29 118 \$	28 807 \$
Dépôt à terme - 0,15% (2,65% en 2009) Échéant en juillet 2010	110 152	107 308
Dépôt à terme - 0,15% (3,1% en 2009) Échéant en juillet 2010	103 117	100 000
	242 387 \$	236 115 \$

5 - DÉBITEURS

	2010	2009
Comptes clients	1 268 \$	6 010 \$
Moins: Provision pour créances douteuses	-	(571)
	1 268	5 439
TPS et TVQ	5 050	6 808
Intérêts courus	347	4 669
	6 665 \$	16 916 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

6 - IMMOBILISATIONS	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	20 858 \$	14 587 \$	6 271 \$	2 326 \$

7 - CRÉDITEURS	2010	2009
Fournisseurs	38 422 \$	45 383 \$
Déductions à la source	3 236	1 332
APAQ - Congrès annuel	19 347	17 024
Autres	10 368	4 383
	71 373 \$	68 122 \$

8 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé un contrat avec l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ) en vue de collaborer conjointement à l'organisation du congrès annuel afin d'assurer le perfectionnement et la formation continue des audioprothésistes. En vertu de ce contrat, l'organisme et l'APAQ partagent également les bénéfices ou les déficits provenant du congrès annuel. Cette entente se renouvelle automatiquement en décembre de chaque année.

L'organisme a établi une entente pour la location de salles. Cette entente vient à échéance en novembre 2012. Le total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de cette entente se chiffre à environ 16 008 \$ et est réparti comme suit:

6 003 \$ en 2011
6 003 \$ en 2012
4 002 \$ en 2013

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a conclu des opérations avec ses administrateurs :

	2010	2009
Location de salles	6 780 \$	7 233 \$
Honoraires	28 993 \$	17 970 \$
Les montants à recevoir ou à payer résultant de ces opérations sont les suivants:		
Fournisseurs	12 743 \$	2 547 \$

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

10 - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisme ne détient aucune dotation. Par conséquent, aucune somme d'argent reçue par l'organisme n'est soumise à des conditions avant d'être utilisée pour l'atteinte de ses objectifs et l'organisme ne doit pas se conformer à aucune exigence particulière.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

Annexe A

DÉTAIL DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2010

2009

BUREAU DE L'ORDRE

Salaires et avantages sociaux	20 090 \$	4 965 \$
Communications	1 440	57
Contentieux	56 996	78 485
Cotisations et affiliations	10 849	10 073
Dépenses diverses	725	3 602
Forfaitaire à la présidence et vice-présidence	6 050	3 250
Honoraires, déplacements et séjours	26 535	20 108
Location de salles	963	-
Papeterie et impression	4 293	348
Mauvaises créances	-	571
Transfert à l'APAQ	19 347	17 024
	147 288 \$	138 483 \$

DISCIPLINE

Communications	215 \$	72 \$
Contentieux et sténographe officiel	39 400	31 627
Honoraires, déplacements et séjours	4 854	3 839
Huissiers	934	436
Location de salles	235	422
Papeterie et impression	-	50
Dépenses diverses	222	-
	45 860 \$	36 446 \$

FORMATION CONTINUE

Communications	-	308 \$
Honoraires, déplacements et séjours	8 898 \$	6 574
Kiosques, programmation et conférencier	8 500	22 858
Location de salles	7 000	-
Papeterie et impression	4 369	1 588
Pause café et banquets	94 632	93 917
	123 399 \$	125 245 \$

INFORMATION

Papeterie et impression	2 047 \$	1 850 \$
Salon et publicité	7 830	-
Site internet	4 198	1 248
	14 075 \$	3 098 \$

RÈGLEMENTS ET RÉVISION

Contentieux	5 598 \$	6 292 \$
Honoraires, déplacements et séjours	600	454
	6 198 \$	6 746 \$

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

Annexe A

DÉTAIL DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2010

2009

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Communications	1 226 \$	1 070 \$
Honoraires, déplacements et séjours	10 272	11 185
Papeterie et impression	33	1 460
Divers	-	450
	11 531 \$	14 165 \$

SECRETARIAT

Salaires et avantages sociaux	23 969 \$	18 586 \$
Assurances - Administrateurs	4 262	4 262
Assurances - Responsabilité civile	624	666
Communications	7 168	6 270
Messagerie et autres dépenses	2 749	2 858
Entretien général	220	1 456
Honoraires de comptabilité	3 549	3 683
Honoraires de vérification	-	3 150
Honoraires, déplacements et séjours	12 120	10 133
Location de salles	6 003	7 233
Papeterie et impression	1 945	4 022
Publicité	-	2 929
Intérêts et frais bancaires	163	151
Amortissement - Mobilier et équipement	955	582
	63 727 \$	65 981 \$

ÉQUIVALENCE

Communications	-	61 \$
Honoraires, déplacements et séjours	300 \$	200
Papeterie et impression	-	94
	300 \$	355 \$

FORMATION HORS CONGRÈS

Honoraires, déplacements et séjours	10 \$	113 \$
Kiosques, programmation et conférencier	450	-
Location de salles	800	-
Pause café et banquets	3 756	-
	5 016 \$	113 \$

COMITÉ UNITÉ DE FORMATION

Honoraires, déplacements et séjours	300 \$	-
-------------------------------------	--------	---

COMITÉ EXÉCUTIF

Honoraires, déplacements et séjours	337 \$	-
-------------------------------------	--------	---



Ordre
des audioprothésistes
du Québec